

TERRES D'AGRI

Le journal gratuit de la Chambre d'agriculture

HAUTE-GARONNE

Novembre 2023

#37

P. 4

Zoom du mois :
Journée
transmission

P. 5-6

Actualités/Brèves :
Conseiller numérique
Lait et fruits à l'école
Journée fourrages

P. 7-8

Infos techniques :
Optimiser la fertilisation
azotée de vos colzas avec
MesSatimages

P. 9

Chronique juridique :
Baux ruraux : une forte
hausse en 2023

P. 10-11

Chronique CDA31/CD31 :
Bilan de la campagne
d'irrigation 2023

P.12 LE PORTRAIT DU MOIS
FERME DE COURNEILLAC

P.2-3
Une transmission,
ça se prépare !



Édito

Comme chaque année, nous organisons notre journée Transmission à la fin du mois de novembre avec notre partenaire, la MSA. Par cet événement, nous souhaitons mobiliser les agriculteurs de + 55 ans et les accompagner dans leur cheminement pour ce moment important dans la vie d'une entreprise.

Afin de rendre cette journée la plus efficiente possible, nous ferons intervenir des agriculteurs qui témoigneront sur la transmission / reprise de leur exploitation. Ainsi vous pourrez leur poser toutes les questions que vous souhaitez. Nous aborderons également tous les aspects inhérents à la transmission qu'ils soient financiers, juridiques, humains ou pratiques à travers des ateliers.

Dans un contexte sanitaire très difficile économiquement et moralement, cette journée sera l'occasion de se retrouver le 23 novembre sur un aspect technique, pour la journée fourrages annuelle. Ce temps fort pour les éleveurs est l'occasion de faire analyser ses fourrages et d'améliorer ses performances technico-économiques. Cette année nous proposons un focus sur les outils connectés en lien avec la gestion des prairies.

Enfin, nous avons souhaité mettre en avant dans ce numéro les services proposés par notre conseiller numérique. Le numérique doit être accessible à tous et il est indispensable que chaque agriculteur sache utiliser ces outils et être autonome pour effectuer ses diverses déclarations et gérer son exploitation. Ce service est gratuit, parlez-en autour de vous.

Bon semis à tous !

Marie-Blandine Doazan, vice présidente de la Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne

TRANSMISSION

Une transmission, ça se prépare !

La transmission est une étape importante dans la vie des exploitations. Il est donc essentiel de s'y préparer plusieurs années en amont afin d'en aborder tous les aspects et ainsi franchir ce cap avec sérénité.

Il existe 5 étapes clés pour une transmission réussie :

- Anticiper : prendre le temps de la réflexion et maintenir un outil de travail attractif;
- S'informer : participer à des réunions d'informations ou prendre rendez-vous avec le Point Accueil Transmission pour avoir les éléments de réflexion;
- Se préparer : faire les premiers choix, déclarer son intention de cesser l'activité, échanger avec les différents acteurs pour vous accompagner dans la prise de décision...;
- Concrétiser : trouver un repreneur et partager un projet de transmission (RDI, CEFI, visites fermes à céder...);
- Transmettre : Réaliser les démarches administratives pour céder l'exploitation.

Pour faciliter la transmission d'exploitation, différents dispositifs existent pour accompagner les cédants lors de ces étapes de leur parcours à la transmission.

Une formation pour aider à préparer et concrétiser sa transmission ?

Pour murir la réflexion et faire ses premiers choix, une formation pour préparer sa transmission est organisée sur 3 jours chaque hiver. Les futurs cédants peuvent alors échanger sur leurs cas particuliers avec les divers intervenants (conseillère en accompagnement humain, conseillère installation-transmission, MSA, notaire, juriste...).



Référente formation : Chloé GALLET :

Tél : 07 88 33 96 77

chloe.gallet@haute-garonne.chambagri.fr

Prestation individuelle - Transmettre sereinement : votre projet de transmission sur mesure

Vous souhaitez cesser votre activité et/ou transmettre votre exploitation, les conseillers transmission vous accompagnent pour préparer votre projet de transmission dans sa globalité. Sur la base d'un état des lieux partagé, vous serez amené à :

- Clarifier votre projet de cessation d'activité / de transmission et vos attentes
- Identifier les différents facteurs influant sur le projet de cessation d'activité / transmission
- Etablir un plan d'actions à mener jusqu'à la cessation d'activité / transmission
- Identifier les différents interlocuteurs à solliciter
- Apporter un accompagnement et un suivi dans la mise en œuvre du plan d'actions



Pour plus d'information, contactez Gaëlle LEMAIRE au 06 77 94 56 91

Des outils pour préparer une transmission progressive

> Le CEFI – stage de parrainage

Le CEFI (Contrat Emploi-Formation-Installation) permet au porteur de projet à la transmission ou à l'association de tester le candidat à l'installation en l'accueillant en tant que stagiaire sur le site d'exploitation, lui proposant ainsi un accompagnement progressif à l'intégration et la gestion de l'entreprise. Pour tout projet de reprise ou d'association, tester la compatibilité et l'entente sont primordiaux pour conforter le projet, autant du côté du candidat que du côté de l'agriculteur. Pour cela, une période de salariat ou court stage est préférable afin d'apprendre à se connaître.

> La formation pour construire un projet d'association : Travailler à plusieurs en association, s'organiser et mieux se comprendre

La Chambre d'agriculture a conçu une formation de 2 jours à destination des porteurs de projet à l'installation en société (dans le cadre familial ou non) et des agriculteurs déjà associés souhaitant réfléchir et œuvrer pour une meilleure cohérence. L'objectif est de lever les freins et d'identifier les leviers d'une association qui fonctionne et de mettre à disposition des outils pour y répondre. Cette formation aura lieu cet hiver.

Des outils pour communiquer sur une offre d'association et/ou transmission

> Le Répertoire Départ-Installation : un outil de communication et de mise en relation

Le Répertoire Départ Installation (RDI) est un outil qui permet la mise en relation entre les agriculteurs à la recherche d'un associé ou d'un repreneur et les porteurs de projet. A l'inscription au RDI, l'agriculteur en place va réaliser une description de son exploitation qui sera visible sur le site www.repertoireinstallation.com et diffuser via la presse agricole. Les futurs installés en recherche de structure pourront alors être mis en contact avec lui et ainsi échanger sur les possibilités de reprise ou d'association.

> Des évènements pour se rencontrer

Des journées Farm dating sont organisées régulièrement sur le département. Elles permettent des discussions d'une quinzaine de minutes entre candidats à l'installation et futurs cédants. Si les 2 parties sont intéressées pour poursuivre l'échange, une mise en relation est faite pour aller plus loin dans la transmission. La prochaine édition se tiendra en mars 2024 !

Des journées Exploitation cherche associé ou repreneur sont aussi organisées sur les exploitations proposant une offre au RDI, en fonction des besoins des agriculteurs.

TÉMOIGNAGE

Bernard VALADE, maraîcher dans le Lauragais, a accueilli en septembre dernier une visite d'exploitation organisée par la Chambre d'Agriculture :

« La visite collective c'est bien car ça permet de passer moins de temps à expliquer qu'en rendez-vous individuels, et surtout, les différentes questions des uns et des autres se répondent et apportent quelque chose. C'était positif de voir qu'il y avait des gens intéressés par ce type de projet d'agriculture sur petite surface. J'étais content qu'il y ait tous ces porteurs de projet présents, ça m'a reboosté ! »

Son idée de proposer des installations avec mutualisation du matériel et entraide fait sens avec les porteurs de projet sur ce type d'installation : « a priori, les désirs vont plutôt vers l'installation en collectif et c'est ce que mon terrain peut offrir. Faire des visites collectives c'est plus intéressant pour tout le monde, moins chronophage, et plus motivant. Maintenant, la balle est dans leur camp, il faut qu'ils murissent le projet ».



Visite d'exploitation chez Bernard Valade

Pour tout renseignement, contactez Chloé Gallet au 07 88 33 96 77

Agenda



PETIT DÉJEUNER THÉMATIQUE : "TRANSFORMATION DE CÉRÉALES EN BOISSON VÉGÉTALE"

MERCREDI 22 NOVEMBRE 2023
DE 10H00 À 12H00

Chez Johanna Daran à la ferme de la
Barthe au Fousseret.

Inscription sur notre site internet



JEUDI 23 NOVEMBRE 2023 JOURNÉE FOURRAGES AU GAEC LES BESSOUS DE 9H À 16H

Améliorer ses performances
technico-économiques et de gestion
du travail grâce aux outils connectés
de gestions des prairies

Inscription obligatoire auprès de
Michèle Cazassus : 05 61 94 81 64



MARDI 28 NOVEMBRE 2023 JOURNÉE TRANSMISSION

à Carbonne, Centre Socio-culturel
De 9h30 à 17h00

Journée organisée par la Chambre
d'agriculture de la Haute-Garonne et
les partenaires de la transmission.

Inscription : Gaëlle Lemaire

Tél : 06 77 94 56 91

Plus d'infos et inscription sur notre
site internet

Consultez notre site internet :
www.hautegaronne.chambre-agriculture.fr, vous y trouverez
des documents, les actualités de
la Chambre d'agriculture et des
élus, les formations...

La Chambre d'agriculture
publie hebdomadairement une
newsletter, pour vous inscrire,
complétez le formulaire en ligne
sur notre site (bouton newsletter
sur la page d'accueil).

Et on se retrouve sur Facebook
pour les moments forts...

LE ZOOM DU MOIS

Journée Transmission – mardi 28 novembre 2023 à Carbonne

Chaque année, la Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne organise avec ses partenaires une journée Transmission à destination des agriculteurs de plus de 55 ans. Cet événement a vocation à informer les agriculteurs en les aidant à se poser les bonnes questions afin de préparer ce moment important dans la vie de l'exploitation. Plusieurs thématiques seront abordées : gestion du patrimoine, fiscalité, foncier, préparation du projet post-transmission.

Lieu : centre socio-culturel de Carbonne de 9h30 à 17h00.

Programme :

Matin : témoignages et échanges sur les dispositifs d'accompagnement de transmission

Repas offert

Après-midi : intervention de la MSA sur les droits à la retraite, 3 ateliers proposés (préparer mon projet de retraite, la transmission de mon patrimoine, fiscalité et transmission).

PROAGRI
POUR VOUS, AUJOURD'HUI, ET DEMAIN

Journée Transmission d'exploitations agricoles

Mardi 28 novembre 2023

au Centre Socio-culturel
de Carbonne (31)

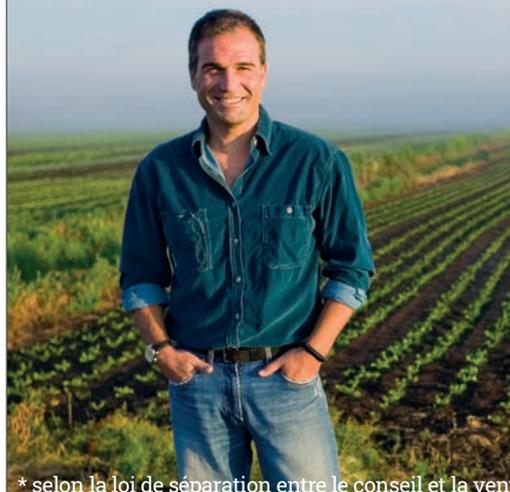


#TransmissionReprise

Journée organisée par la Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne, la MSA et les partenaires de la transmission

CHAMBRE
D'AGRICULTURE
HAUTE-GARONNE

Pour plus d'information, contactez Gaëlle LEMAIRE au 06 77 94 56 91



Le Conseil stratégique phytosanitaire, c'est maintenant !

Chaque exploitation devra réaliser un CSP avant le 31 décembre 2023*

* selon la loi de séparation entre le conseil et la vente de produits phytosanitaires en vigueur.

Vos contacts :

Eulalie VIAL DE PARSEVAL : 06 79 06 06 16

Lucas VERGÉ : 06 74 77 01 58

PROAGRI
POUR VOUS, AUJOURD'HUI, ET DEMAIN

Le numérique c'est facile ! Faites-vous accompagner par un conseiller numérique.

Créé en octobre 2021 à la Chambre d'Agriculture de la Haute-Garonne, le poste de « Conseiller numérique » répond au besoin des agriculteurs et agricultrices d'aujourd'hui qui doivent savoir se servir d'outils professionnels numériques et effectuer des démarches administratives sur internet.



La mission du conseiller numérique se décline sur l'ensemble du département et principalement à travers différents modules de formation, dont l'accès est gratuit ! Alexis Nicol occupe le poste de conseiller et revient ici sur son parcours et ses missions.

COMMENT ÊTES-VOUS DEvenu CONSEILLER NUMÉRIQUE ?

J'ai travaillé pendant 25 ans dans le secteur du graphisme et de la communication, dans un univers entièrement informatisé, et je m'intéresse depuis toujours à l'évolution des technologies et des outils de communication. Etant attiré également par le domaine de la formation et de la pédagogie, je me suis orienté vers le métier de conseiller numérique par envie de transmettre des connaissances et d'accompagner les personnes. C'est une grande satisfaction de comprendre les besoins des usagers et de pouvoir leur apporter des solutions grâce aux outils numériques.

QUEL TYPE D'ACCOMPAGNEMENT RÉALISEZ-VOUS ET AUPRÈS ?

Je propose des ateliers de formation, individuels ou collectifs, sur les thèmes liés à l'usage des outils numériques :

- > apprendre à utiliser un ordinateur, une tablette, un smartphone ;
- > apprendre à gérer ses e-mails, ses contenus numériques ;
- > naviguer sur internet, effectuer des paiements en ligne ;
- > réaliser des démarches en ligne ;

Je propose également des accompagnements individuels sur les mêmes thèmes mais pour des demandes plus personnalisées.

Tous ces services sont accessibles gratuitement aux agriculteurs, qu'ils soient en activité ou retraités.

POUVEZ-VOUS NOUS RACONTER UNE ANECDOTE D'UN ACCOMPAGNEMENT QUI VOUS A PARTICULIÈREMENT MARQUÉE ?

Un agriculteur s'est inscrit spontanément à l'un de mes ateliers de formation, mais il était pourtant très réticent à l'idée d'utiliser les outils numériques, que ce soit sur son smartphone ou sur son ordinateur, convaincu que c'était trop compliqué pour lui et inutile. Il avait quand même la curiosité d'apprendre, et lorsqu'il a

réalisé que les nombreuses possibilités des outils numériques et d'internet lui étaient accessibles, il est devenu très enthousiaste pour changer sa façon de communiquer et de travailler. Ce fût vraiment intéressant et satisfaisant de constater le changement de son état d'esprit !

QUELLES SONT LES RÉACTIONS QUE VOUS AVEZ DES USAGERS EN GÉNÉRAL ?

De nombreux usagers se sentent déconnectés car beaucoup d'outils numériques sont devenus incontournables et ils n'ont pas l'habitude de les utiliser. Que ce soit pour communiquer, pour effectuer une démarche administrative en ligne, chercher des informations ou pour gérer son exploitation, il est de plus en plus indispensable d'utiliser un smartphone, un ordinateur ou une tablette. Face à cette situation, ils peuvent se sentir découragés. Mais une fois qu'ils connaissent les bases et les bonnes pratiques, ils s'aperçoivent que l'usage du numérique peut réellement simplifier leur quotidien, que ce soit au niveau personnel ou professionnel. C'est souvent une réaction d'étonnement ou de soulagement pour eux de constater que de devenir autonome leur est tout à fait accessible.



Alexis Nicol et une stagiaire

Pour vous inscrire, contactez Alexis Nicol au 06 73 68 36 41

Mouvement d'équipe



Marion Houles occupe désormais le poste de chargée d'études MAEC, PAC, aides aux entreprises suite au départ de de Marine Curtil. Elle sera basée à Toulouse.



Mathilde Larghi a rejoint l'équipe de la Chambre d'agriculture sur le poste de conseillère de secteur. Elle est basée à Aurignac.

Lait et Fruits à l'école : intégrez le programme !

Le programme « Lait et Fruits à l'école » de l'Union Européenne consiste en l'octroi d'une aide pour la distribution de fruits et légumes, de lait et de certains produits laitiers aux élèves dans les établissements scolaires de la maternelle au lycée. L'objectif est de promouvoir des comportements alimentaires plus sains et de mieux faire connaître aux élèves les filières et produits agricoles et agroalimentaires, en particulier sous signes d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO).

VOUS ÊTES UNE COLLECTIVITÉ OU UN ÉTABLISSEMENT DE RESTAURATION COLLECTIVE :

Vous souhaitez vous engager dans une démarche en circuit court et de proximité ? Le programme «Lait et Fruits à l'école» de l'Union Européenne peut vous aider à parvenir à vos objectifs.

Financé par l'Union européenne, ce programme vise à **éveiller le goût des enfants et des adolescents** à une alimentation de bonne qualité nutritionnelle et gustative, en les initiant au plaisir de consommer des fruits, légumes et/ou produits laitiers. Il intègre la notion de « bien manger » au plaisir, à la curiosité et à la découverte.

Cette action permet ainsi de faciliter l'atteinte des objectifs de la Loi Egalim. Cette loi vise à l'introduction de 50% de produits de qualité en restauration collective publique dont 20% de bio au 1er janvier 2022. Ces types de produits sont directement concernés par ce programme et son financement.

Le programme se décline de 3 façons avec 2 ou 4 distributions/ semaine:

- au goûter à la sortie des élèves (fruits et lait liquide SIQO et hors SIQO)
- OU le midi durant le déjeuner (uniquement les produits SIQO, sous signe officiel de qualité : BIO, AOP, AOC, IGP, Label Rouge, STG)
- OU le matin à l'arrivée des élèves (uniquement pour les collèges REP/REP+ de métropole).

Pour pouvoir participer au programme et bénéficier de l'aide, la première étape est d'**être agréé par FranceAgriMer** : <https://portailweb.franceagrimer.fr/portail/>. L'organisme gestionnaire doit ensuite justifier de la mise en place des distributions et

communiquer sur le programme et sur le soutien de l'Union européenne via un affichage permanent dans les établissements mettant en œuvre le programme.

L'aide minimale octroyée est de 400€. Aidez-vous du Simulateur pour savoir si vous êtes éligible.

VOUS ÊTES PRODUCTEUR :

Afin de favoriser l'approvisionnement local et de permettre aux enfants de manger des produits issus de nos territoires, vous devez vous faire référencer auprès de FranceAgriMer :

<https://pad.franceagrimer.fr/pad-presentation/vues/publique/retrait-dispositif.xhtml?codeDispositif=FOURNISSEUR>

Une fois référencé, vous apparaissez dans la liste des fournisseurs référencés par FranceAgriMer et vous pourrez être choisi comme fournisseur par les collectivités qui mettront en place l'opération.

Pour toute information sur les modalités, contactez Elsa Ducouso :
Tél : 06 43 18 57 01

Collectivités, producteurs, vous pouvez trouver sur le site Internet de FranceAgriMer l'ensemble des informations relatives au programme : <https://www.franceagrimer.fr/Accompagner/Dispositifs-par-filiere/Lait-et-Fruits-a-l-ecole>



Journée Fourrages : jeudi 23 novembre au GAEC Les Bessous à Cassagne

Améliorer ses performances technico-économiques et de gestion du travail grâce aux outils connectés de gestions des prairies

10h30 à 12h30 : 3 interventions en salle le matin à la mairie

• Les technologies connectées en lien avec la gestion des prairies

- Les sondes de températures et d'hygrométries.
- Les différents modèles d'herbomètres et leurs fiabilités.
- Portes de pâturage (leur utilité comme pour les robots de traites avec pâturage)
- Les colliers de clôtures virtuelles et/ou de géolocalisation.
- Autopesée (pour le moment plutôt développée en ovin au pâturage),
- La surveillance des clôtures grâce aux clôtures connectées,
- L'utilisation du drone au pâturage.

• Le projet cap protéine

Les 1er retours des techniques employées par les éleveurs pour être autonomes en protéine et fourrage.

- **Le concours de fourrage** : les résultats des analyses de fourrage 2023 → remise des prix des meilleurs fourrages pour chaque catégorie.

12h30 - 14h : repas au GAEC Les Bessous

14h- 16h : sur l'exploitation - formation de 3 groupes sur 3 ateliers

• Les faucheuses à sections avec la Fédération des CUMA :

avantages inconvénients et remise d'un livret sur les bonnes pratiques de fenaison et le coût du matériel.

- **Herbomètres et colliers connectés** avec Bruno Gonzales directeur du magasin Petfarming et la MSA (bien-être au travail).

• Présentation du séchoir

Contact : Carole MERIENNE : Tél : 06 47 44 07 65

Optimiser la fertilisation azotée de vos colzas grâce à une analyse satellitaire de votre biomasse

MesSatimages optimisez la fertilisation de vos colzas



De nos jours, il est de plus en plus crucial de raisonner la fertilisation azotée d'un point de vue réglementaire mais aussi et surtout d'un point de vue technico-économique afin d'optimiser au mieux ses marges brutes.

MesSatimages est un outil de pilotage de la fertilisation azotée par satellite développé et proposé depuis plus de

trois ans par le réseau des Chambres d'Agriculture. Il est disponible sur colza, blé tendre, blé améliorant et blé dur. Cet outil d'aide à la décision (OAD) a pour objectif d'assurer la qualité et le rendement de vos cultures en appliquant la bonne dose au bon moment et au bon endroit.

QUEL INTÉRÊT D'UTILISER DE L'IMAGE SATELLITAIRE PLUTÔT QUE LA PESÉE ?

- Mesurer sur l'ensemble de la parcelle, de la biomasse entrée hiver et sortie d'hiver produite. La biomasse entrée d'hiver permet de corriger le calcul de la biomasse sortie d'hiver en cas de gelées fortes;
- Intégrer des mesures de correction pour les faibles biomasses et pour les colzas à fort potentiel ;
- Ajuster la dose totale d'azote prévisionnelle ainsi que le fractionnement de cette dose totale en fonction de l'azote déjà absorbé pour accompagner au mieux la culture tout au long de son cycle. D'un point de vue réglementaire, MesSatimages est un outil de pilotage de l'azote qui sert de référence au calcul du plan prévisionnel de fumure.

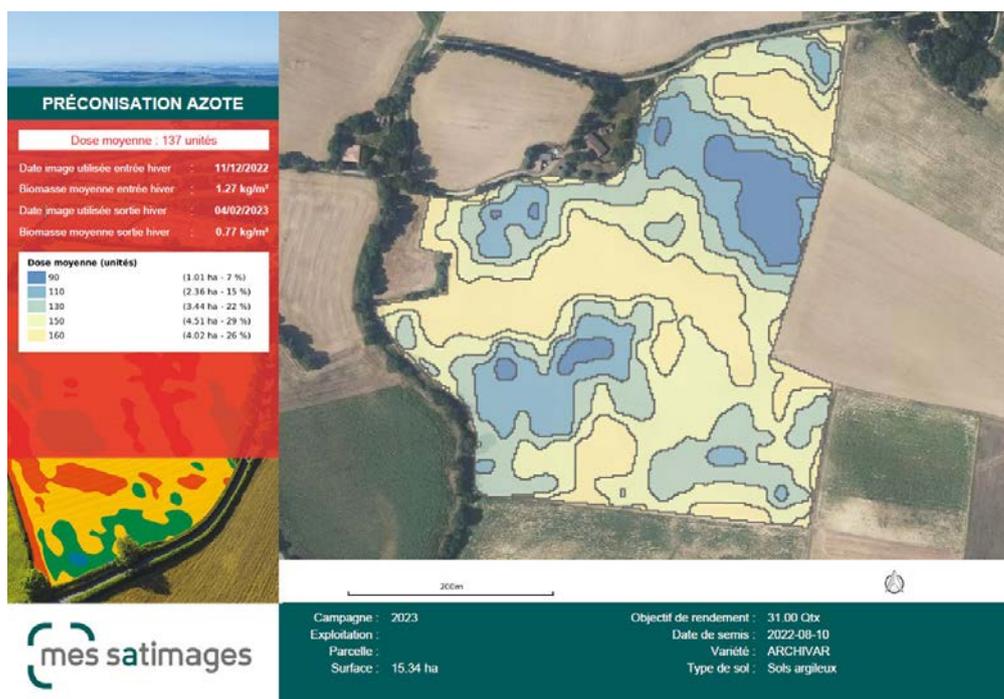
QUESTIONS RÉPONSES :

Je ne suis pas équipé pour moduler, est-ce que ça va me servir ?

Oui, une évaluation fiable de la biomasse en entrée d'hiver et en sortie d'hiver vous permettra d'apporter précisément la quantité d'azote dont vous avez besoin même sans modulation ou avec une modulation simplifiée.

Je suis équipé pour la modulation, est-ce que vous pouvez me fournir les cartes pour mon épandeur ?

Oui, nous fournissons des fichiers de modulation quel que soit le type de console.



Pour toute information complémentaire, contactez Guillaume LAPLACE au 06 74 56 04 34

Formations

> MARAÎCHAGE BIOLOGIQUE : PERFECTIONNER SON APPROCHE TECHNIQUE

1 jour : 16 novembre 2023 à Toulouse

Contact : Anne LE GALLIC : 06 32 38 87 12

> CONNAITRE LE RÉSEAU BIENVENUE À LA FERME

1 jour : 21 novembre 2023 à Lasserres Pradères

Contact : Marianne BERGES : 06 85 07 40 17

> Utiliser le Guide de Bonnes Pratiques Hygiène Européen et élaborer son Plan de Maîtrise Sanitaire en production laitière

2 jours : 21 et 22 novembre 2023 à Muret

Contact : Elsa DUCOUSSO : 06 43 18 57 01

> Se préparer pour la prochaine campagne PAC

1 jour : 28 novembre 2023 à Muret

Contact : Marion HOULES : 06 49 49 26 49

Administration générale, formation :

Tél : 05 62 79 90 96 ou

formation@haute-garonne.chambagri.fr

BON A SAVOIR...

POINT ACCUEIL INSTALLATION (PAI) :
Tél : 05 61 10 42 60

POINT ACCUEIL BIO CONVERSION :
Tél : 06 45 34 10 50

PLATEFORME AGRICULTEURS FRAGILISÉS :
Tous les jours de 9h à 12h
Tél : 05 61 40 43 00

Répertoire départ installation (RDI)

Vous cherchez un repreneur ou un associé pour votre exploitation, le Répertoire Départ Installation peut vous aider.

Contactez la Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne au **05 61 10 42 81** ou consulter le site Internet : www.repertoireinstallation.com

> OFFRES D'EXPLOITATION

- Secteur Les Vallées, recherche d'un repreneur pour des terres en fermage en grandes cultures conventionnel, irrigable et agriculture de conservation des sols. Possibilité de contractualisation et travail avec l'agriculteur accompagnant installé à côté. Possibilité d'installation en individuel ou association, à définir en fonction du projet et du temps de test préalable : stage de parrainage CEFI et/ou salariat. Réf : 31-23-010.

- Secteur Toulousain, projet d'association sur une exploitation en maraîchage Bio tout équipée, sur 5000 m² cultivés (serres + plein champ) pour 2-3 ans, avec un projet long-terme de déménagement sur un site acquis dans le Gers (à 40 min de Toulouse) pour continuer le projet en association avec davantage de surface et de possibilités de diversification, à définir et préparer ensemble. Stage de parrainage CEFI souhaité pour tester l'association. Réf : 31-23-013.

> CANDIDATS EN RECHERCHE

- 34 ans, formation ingénieur agronome, projet de création d'une pépinière en production d'arbres champêtres et fruitiers. Recherche de 2-3 ha à l'achat ou location autour de Toulouse (Volvestre, Vallées, Lauragais, Nord Toulousain). Réf : 31-23-004.

- 38 ans, BPREA, e xpérience de technicien agricole et chevrier-fromager. Recherche de reprise d'une exploitation d'environ 30 ha à l'achat ou location, dans le secteur des Pyrénées centrales, Comminges, Vallées ou Volvestre pour un projet en caprin lait avec transformation fromagère et ovin allaitant. Réf : 31-23-011.

- 18 ans, Bac Pro CGEA, projet de création d'une exploitation en grandes cultures et maraîchage plein champs sur 110 ha de terres à l'achat, secteur Nord Toulousain autour de Grenade. Réf : 31-21-008.

BAUX RURAUX : une forte hausse en 2023 !

Depuis 2010, l'indice des fermages est fixé au niveau national par arrêté ministériel. À l'échelon départemental, la Commission Consultative Paritaire des Baux Ruraux (CCPBR), qui s'est réunie le 11 septembre, a validé cet indice. L'arrêté ministériel du 13 juillet dernier fixe l'indice national à 116,46.

Les fermages augmentent donc de 5,63 % par rapport à l'année 2022.

L'arrêté préfectoral 2023-2024 est publié depuis le 29 septembre et est disponible sur le site de la DDT 31 et de la Chambre d'agriculture. Il prévoit :

MODALITÉS D'INDEXATION DU LOYER POUR LES BAUX EN COURS PORTANT SUR DES TERRES NUES ET DES BÂTIMENTS D'EXPLOITATION

Deux méthodes de calcul sont envisageables :

$$\text{Prix du bail de l'année } n = \text{prix du bail de l'année } n-1 \times \text{indice de l'année } n / \text{indice de l'année } n-1$$

Ou

$$\text{Prix du bail de l'année } 2023 = \text{prix du bail de l'année } 2022 + 5,63 \%$$

CONCLUSION DE NOUVEAUX BAUX RURAUX

Portant sur des terres labourables et prairies

L'arrêté préfectoral, après avis de la commission consultative des baux ruraux, fixe des minima et des maxima à respecter par les parties. Ces fourchettes permettent de définir le loyer de base d'un nouveau contrat, conclu entre le 1er octobre 2023 et le 30 septembre 2024, en fonction de la qualité agronomique des sols, de la durée du bail, et de l'état parcellaire des biens.

	Valeur minimale	Valeur maximale
Zone 1 : Les Coteaux du Gers, Les Vallées et Le Lauragais	36,45 € /ha	218,75 € /ha
Zone 2 : Les Coteaux de Gascogne, La Rivière, et Le Volvestre	30,98 € /ha	185,94 € /ha
Zone 3 : Les Pyrénées Centrales	25,50 € /ha	153,13 € /ha

Portant sur des terres soumises à maraîchage intensif

Les valeurs minimales et maximales du prix des fermages des terres soumises au maraîchage intensif varient de 10 à 22 fois la valeur minimale de la zone 1, ainsi la fourchette s'étend de 364,50 €/ha à 801,90 €/ha.

Pour les vergers

La valeur locative est obtenue par application d'un coefficient multiplicateur aux minima et maxima de chaque zone et pouvant varier de 1 à 4 suivant l'âge et l'état du verger.

INDEXATION ET CONCLUSION DE BAIL SUR DES TERRES PORTANT DES VIGNES :

Concernant les prix des baux à ferme pour les terres portant des vignes, les loyers du 1er novembre 2023 au 31 octobre 2024 varient entre les fourchettes fixées ci-dessous. Pour l'AOP Fronton, les prix des fermages seront établis entre 2 et 10 fois la valeur de l'hectolitre. Pour les vins avec IGP et les vins sans IGP, les prix des fermages seront établis entre 3 et 10 fois la valeur de l'hectolitre.

	Prix	Valeur minimale	Valeur maximale
AOP Fronton	122,51 € /hl	245,02 € /ha	1 225,10 € /ha
Vin avec Indication Géographique Protégée (ex vin de pays)	82,10 € /hl	246,30 € /ha	821,00 € /ha
Vin sans IGP (ex vin de table)	74,99 € /hl	224,97 € /ha	749,90 € /ha

SUPERFICIE MINIMUM DES BIENS SOUMIS AU STATUT DU FERMAGE

Comme pour l'année passée, les seuils de déclenchement du statut du fermage pour notre département ne changent pas. Pour rappel, désormais, la superficie minimum des biens soumis au statut du fermage ne constituant ni un corps de ferme, ni des parties essentielles d'une exploitation agricole est fixée à :

Terres de polyculture :	0,40 ha
Petite région agricole des Pyrénées centrales :	2,50 ha
Reste du département :	
Vignes et Vergers (tout le département) :	0,35 ha
Cultures maraîchères et florales (tout le département) :	0,10 ha
Landes et Friches (tout le département) :	3,00 ha



CONCLUSION D'UN BAIL QUI COMPREND DES BÂTIMENTS D'EXPLOITATION

L'arrêté préfectoral définit 3 types de bâtiments d'exploitation et le prix en m² en fonction du zonage.

Les bâtiments de moins de 100 m² **OU** en mauvais état ne font pas l'objet d'un loyer.

	Zone 1 Les Coteaux du Gers, Les Vallées et Le Lauragais	Zone 2 Les Coteaux de Gascogne, La Rivière, et Le Volvestre	Zone 3 Les Pyrénées Centrales
Bâtiment de plus de 100 m ² , à la couverture médiocre, sans fermeture latérale, sol en terre avec électricité	1,76 €/m ²	1,78 €/m ²	1,81 €/m ²
Bâtiment de superficie utile > ou = à 200 m ² , avec 2 fermetures latérales en dur, hauteur utile de 5 m avec courant électrique et courant triphasé, couverture moyenne sans gouttière	2,59 €/m ²	2,61 €/m ²	2,66 €/m ²
Bâtiment de superficie utile > ou = à 200 m ² , avec 3 fermetures latérales en dur, hauteur utile de 5 m avec courant électrique et courant triphasé, couverture en bon état et sol cimenté.	3,41 €/m ²	3,45 €/m ²	3,50 €/m ²

Il est rappelé que les loyers des bâtiments spécialisés (par exemple : serre de production maraîchère ou florale, porcherie, bâtiment pour activité équestre...) ne rentrant pas dans les catégories visées et sont librement déterminés par les parties au contrat qui peuvent faire appel à l'arbitrage d'un expert.

INDEXATION ET CONCLUSION D'UN BAIL QUI PORTE SUR UNE MAISON D'HABITATION

Lorsque l'exploitation comporte des bâtiments d'habitation, leur valeur locative dépend de la surface utile, c'est-à-dire de la somme de la surface habitable du logement et de la moitié des surfaces annexes à usage exclusif de l'occupant en dehors de tout local consacré à l'exploitation dans la limite du plafond de 25 m² pour tenir compte des particularités des logements agricoles. Ces annexes, dont l'accès est facile et dont la hauteur sous plafond est au moins égale à 1,80 m, peuvent être des celliers, caves, buanderies, garages...

L'arrêté a modifié la manière de déterminer la catégorie du logement loué dans le cadre du bail rural.

Il y a désormais une grille de notation du logement, découpée en plusieurs catégories, elles-mêmes déclinées en 3 ou 4 critères (très bon, bon, moyen ou médiocre). La méthode se retrouve aux articles 5.1 et 5.2 dans l'arrêté préfectoral.

Chaque catégorie attribue un nombre de points qui détermine la catégorie de loyer suivant :

Catégories	Pourcentage du plafond de loyer	Valeurs en euros par m ² et par mois			
		Zone B		Zone C	
		Maxima	Minima	Maxima	Minima
Catégorie A	100 à 80	7,63	6,11	6,91	5,52
Catégorie B	80 à 55	6,11	4,18	5,52	3,78
Catégorie C	55 à 30	4,18	2,26	3,78	2,04

Pour les baux en cours, les valeurs des loyers d'habitation sont indexées par rapport à la variation de l'indice de référence des loyers (IRL), fixé à 140,59 au deuxième trimestre 2023. La variation est de + 3,50 %.

ACTUALISATION POUR LES CONVENTIONS PLURIANNUELLES DE PÂTURAGES ET D'EXPLOITATION

L'arrêté fermage et la variation de l'indice national s'applique aussi aux Conventions pluriannuelles de Pâturages (CPP), à savoir + **5,63% de hausse**.

Les valeurs minimales et maximales sont donc fixées entre :

Loyer minimal	Loyer maximal
0,27 €/Ha	12,02 €/Ha



Sébastien Vincini

Président
du Conseil départemental
de la Haute-Garonne

La transition alimentaire suit la même logique que la transition écologique.

Nous devons aller toujours plus loin et surtout plus vite, pour garantir aux Haut-Garonnais-e-s, une alimentation saine, locale et bio.

Dans le département, l'IGP Agneaux des Pyrénées, dont nous allons fêter les un an, le label Sélection des bergers, 30 ans déjà aussi en 2023, ou encore l'ail violet AOP de Cadours et les vins AOP Fronton, demeurent des atouts indéniables.

Afin de rapprocher producteurs et consommateurs, le Conseil départemental donne un coup de projecteur à toutes les filières agricoles, labellisées ou non, ainsi qu'à nos circuits courts.

Au cours du dernier trimestre 2023, différents événements ont permis de mettre en lumière cet engagement à l'occasion de la Coupe du monde de rugby, du Congrès national des pompiers ou de l'opération les « Fruits oubliés en fête » à Rieux-Volvestre. D'ici 2027, nous comptons généraliser la démarche fait maison, bio et 100% locale dans les 100 collèges du département. Notre objectif ultime est de permettre à l'ensemble des Haut-Garonnais-e-s quelle que soit leur condition sociale ou leur lieu de vie d'accéder à une meilleure alimentation et d'encourager l'économie agricole locale.

La qualité mise à l'honneur depuis la rentrée

L'Agriculture et l'alimentation ont été mis à l'honneur pour cette rentrée 2023. En effet, les filières de qualité ainsi que les producteurs référencés dans l'annuaire DirectFermiers31 ont eu la possibilité de faire la promotion de leurs produits et surtout de les vendre lors de 3 événements d'envergure qui se sont tenus récemment dans notre Département : la Coupe du Monde de Rugby, le Congrès National des Sapeurs-Pompiers de France et un nouvel événement à Rieux-Volvestre, la fête des fruits oubliés.

- **Le Conseil départemental disposait d'un stand sur le parvis du Stadium de Toulouse** pour les 5 matchs qui s'y sont tenus entre le 10 septembre et le 8 octobre. Plusieurs animations étaient proposées comme la dégustation de pommes issues du Verger des Alouettes à Vacquiers ou la vente de Spiruline de Spiruline Tolosane ou du Moulin de Conné, ces trois exploitations étant inscrites sur DirectFermiers31.

- **Du 4 au 8 octobre le Conseil départemental a participé au Congrès National des sapeurs-pompiers au MEETT de Toulouse.** 3 000 congressistes ont été accueillis ainsi que plusieurs dizaines de milliers de visiteurs venus de toute la France.

Ce rendez-vous national était un moment propice pour promouvoir l'agriculture et le savoir-faire de Haute-Garonne. Les filières de qualité du 31 ont pu faire déguster leurs produits pour le plus grand bonheur des visiteurs (Agneau des Pyrénées, Porc Noir de Bigorre, Vins de Fronton, Ail violet de Cadours ainsi que la Gasconne des Pyrénées). Notre participation a également permis de valoriser l'annuaire de producteurs DirectFermiers31 auprès des congressistes du 31.

- **Les fruits oubliés étaient à l'honneur le 8 octobre à Rieux-Volvestre à l'occasion de « Fruits oubliés en fête ! ».** L'objectif de « Remettre au goût du jour ces fruits abandonnés et tombés dans l'oubli » est réussi.



À cette occasion, le Département a pu faire la promotion de l'annuaire de producteurs DirectFermiers31 mais aussi du rôle d'Anne Pennavayre, conseillère spécialisée en arboriculture, dans la création du verger conservatoire des lacs de La Valette à Layrac-sur-Tarn au nord du département. Si vous souhaitez vous inscrire sur DirectFermiers31, contactez **Mathilde LOSEGO** au **07 85 61 06 31**.

Le Conseil départemental engagé aux côtés de la filière ovine !



Grâce à une politique active de soutien à la filière ovine à hauteur de 100 000 euros par an et la présence d'un conseiller spécialisé ovins, le Département est présent auprès de l'élevage ovin haut-garonnais.

L'aide à la création ou à la reprise d'ateliers ovins et l'aide aux élevages ovins durables, sont 2 dispositifs qui permettent de faciliter la transmission et la création d'ateliers ovins et de pérenniser ces installations. Elles sont à déposer avec le conseiller et consultables sur le site :

www.haute-garonne.fr/transition-ecologique/agro-ecologie

Ces investissements ont permis le maintien d'une filière dynamique sur le département, avec la réintroduction d'élevage dans des exploitations céréalières, mais aussi le soutien aux troupeaux transhumants valorisant des espaces délaissés de plaine ainsi que les espaces montagnards. En lien avec sa politique de valorisation des produits locaux de qualité, le Conseil départemental a contribué à l'obtention

il y a maintenant 1 an du nouvel IGP Agneau des Pyrénées, commun à toute la chaîne des Pyrénées, après 15 ans d'efforts. Ce signe officiel de qualité vient compléter le Label Rouge "Sélection des bergers" qui fête ses 30 ans cette année. Un remerciement spécial à Rémi Canellas qui a œuvré toute sa carrière au service des éleveurs ovins du Département. C'est aujourd'hui **Aurélien FOUNAU**, votre nouveau conseiller spécialisé ovins, que vous pouvez joindre au **06 23 95 25 17** (aurelien.founau@cd31.fr).



**Agir
avec vous !**



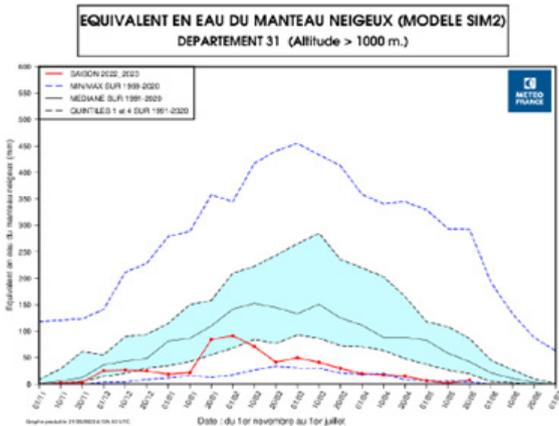
BILAN DE LA CAMPAGNE D'IRRIGATION 2023

La campagne d'irrigation est terminée, nous pouvons d'ores et déjà faire un premier bilan d'une saison particulièrement atypique.

UN DÉBUT DE CAMPAGNE ALARMANT

Le printemps 2023 s'est ouvert sur des conditions hydrologiques défavorables :

- Un remplissage des retenues structurantes très déficitaire notamment sur :
 - les Camazes (Sor) : 0 à 25% de volumes disponibles pour l'agriculture estimés mi-février 2023
 - la Ganguise (Hers-Mort), Balermes et Laragou (Girou), Montbel (Hers-Vif) : dès le début d'étiage de 2 à 3,5] de restriction estimés mi-février 2023.



- Un enneigement très bas, proche des minima enregistrés depuis 1959 avec une fonte très précoce qui n'a pas permis de soutenir les débits
- Un remplissage des nappes en-dessous de la moyenne
- Une période de remplissage des nappes présentant un déficit de pluviométrie de 25%

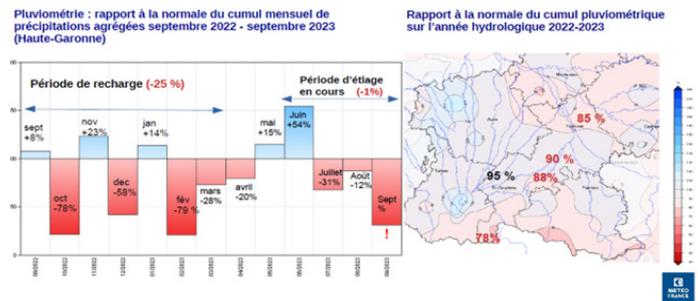
Fort de ce constat, la plupart des agriculteurs du département ont **modifié leurs choix culturaux** par crainte de manque d'eau pour la campagne d'irrigation. On estime ainsi une baisse des assolements des cultures irriguées en 2023 par rapport à la moyenne des assolements de ces cultures entre 2021 et 2022 comme suit :

- -30% de soja (sec et irrigué)
- -28% de maïs popcorn
- -22% de maïs semence
- -19% de maïs (sec et irrigué).

Les cultures de maïs et de soja ont également été semées significativement plus tôt (une quinzaine de jours) et les variétés précoces (à moindre rendement) ont été privilégiées dans le cadre d'une stratégie d'évitement de la sécheresse.

UNE CAMPAGNE SAUVÉE PAR LES PLUIES DE PRINTEMPS ET LA GESTION CONCERTÉE

Les mois de mai et juin ont présenté une pluviométrie supérieure aux moyennes. Ceci a permis de soutenir les débits des cours d'eau là où la fonte du manteau neigeux faisait défaut, de donner des **conditions de croissance optimales** pour les cultures et de **reculer la période d'irrigations** du maïs au stade critique de la floraison (de fin juin à mi-juillet). Ces 2 mois pluvieux ont permis également de remonter le niveau des principales retenues de soutien d'étiage à des niveaux corrects.



L'été et le début d'automne 2023 ont cependant été marqués par un fort déficit de pluviométrie et de fortes chaleurs, qui ont impacté les débits des cours d'eau. L'apport du soutien d'étiage de la Garonne a été essentiel pour limiter la prise de restrictions sur notre département.

Les pluies excédentaires de mai et juin, associées à une gestion rigoureuse de l'étiage, ont permis de repousser les restrictions sur l'axe Garonne au mois d'octobre et de limiter l'intensité des restrictions sur les grands axes Ariège et Tarn.

La campagne d'irrigation s'est donc terminée sans prise de restrictions majeures pour les irrigants de notre département.

Pour autant, des irrigants ont localement subi des baisses de quotas d'eau et les fortes températures de cet été ainsi que les changements d'assolements ne seront pas sans conséquences sur les résultats économiques des exploitations.

LA CAMPAGNE D'IRRIGATION TERMINÉE, LES ACTEURS SONT TOUJOURS MOBILISÉS

Alors que la campagne d'irrigation s'est terminée début septembre, le soutien d'étiage n'est pas fini pour autant. La chaleur et la sécheresse en septembre et octobre ont obligé le SMEAG à continuer le soutien d'étiage pour assurer un débit le plus correct possible à la Garonne.

Ce soutien va peser lourd sur le niveau de remplissage des retenues structurantes qui devront se remplir pour l'année prochaine.

Contacts :

- **Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne :**

Laurie-Anne COSTE : 06 79 06 06 19 - laurie-anne.coste@haute-garonne.chambagri.fr

- **Conseil Départemental de la Haute-Garonne :**

Guillaume FERRANDO : 07 84 03 64 13 - guillaume.ferrando@cd31.fr

PORTRAIT

LA FEME DE COURNEILLAC, UN ÉLEVAGE DE CHÈVRES ANGORA ET PRODUCTION DE MOHAIR DANS LES PETITES PYRÉNÉES

Julie Raclius et son compagnon Samuel Juillot sont installés dans le Comminges depuis 2021, sur une ferme où ils élèvent des chèvres angoras pour produire du mohair. Leur projet s'intègre dans une démarche de circuit-court et d'agritourisme car ils ont développé en parallèle un accueil à la ferme avec des visites de leur exploitation.

Samuel Juillot et Julie Raclius nourrissaient depuis longtemps un projet d'installation en milieu rural mais pas forcément agricole au départ. Après avoir visité une dizaine de fermes, leur projet s'est affiné et ils se sont lancés dans un élevage de chèvres angora à Courneillac dans le Comminges.

Samuel et Julie étaient auparavant installés en région parisienne, lui en tant que chercheur en biologie et Julie en tant que professeur en histoire-géographie. Ayant grandi à Toulouse, Samuel souhaitait revenir dans la région. C'est pour cela qu'en 2016, il arrête la recherche et crée tout d'abord un café culturel à Toulouse tourné sur les sciences, « l'Eurekafé » avant de se lancer dans son projet d'élevage.

L'INSTALLATION

Samuel explique que leur installation a été difficile car la filière n'est pas connue, « nous avons dû batailler pour **faire valoir la filière du mohair** auprès des banques car la filière n'est pas reconnue. C'est un élevage uniquement pour la laine. Il y a seulement une centaine d'éleveurs en France. »

Pour les accompagner dans leur démarche d'installation, ils ont été accompagnés par la Chambre d'agriculture. « Nicolas Planes a été très à l'écoute et nous a aidé à construire notre projet d'installation avec le format attendu. Il nous a aidé à faire le prévisionnel et à obtenir la DJA ». En parallèle de ces démarches, Samuel passe son diplôme BPREA et se forme auprès d'éleveurs pour mieux connaître le métier. Julie continue son activité de professeur tout en travaillant sur la ferme. Le travail sur la ferme représente celui de 2 ETP.

L'ÉLEVAGE

Le troupeau de chèvres angora se compose de **45 mâles** (castrés) et de **45 femelles** (3 naissances en 2022), avec un mâle reproducteur. La tonte s'effectue 2x/an avec une récolte de 2kg de mohair par chèvre. Samuel et Julie portent une attention particulière aux soins du quotidien. **Le bien-être animal est la clé de la qualité du poil.** Ils font un travail de sélection qui leur permet d'optimiser la finesse du mohair et la résistance aux parasites.

Les chèvres sont gardées sur la ferme jusqu'en fin de vie. Le mohair des jeunes chèvres est utilisé pour les vêtements et celui des chèvres plus vieilles (plus grossier) pour des plaids et des chaussons par exemple.

Toute **la production de mohair est utilisée pour réaliser des produits textiles** et sert d'attrait pour l'agritourisme dans l'objectif de transmettre leurs valeurs.

LA VALORISATION DE LA LAINE

Samuel et Julie trient le mohair en fonction de la finesse de la fibre. Ils envoient ensuite le mohair trié dans une coopérative, la SICA Mohair (la seule en France) qui centralise la



Samuel Juillot et Julie Raclius

transformation avec l'aide d'une dizaine de façonniers. Environ 10 mois après, ils récupèrent leurs produits transformés en pulls, chaussettes et autres vêtements. Tous leurs produits sont vendus en circuit court soit sur des marchés saisonniers (marché de Noël) soit à leur client directement à la ferme ou sur leur site internet pour les clients qui connaissent déjà les produits.

L'AGRITOURISME

Afin de diversifier leur activité, Samuel et Julie ont souhaité développer un projet d'agritourisme sur leur ferme en proposant **deux logements insolites** (bulle et tiny house) avec vue sur les Pyrénées. En complément ils proposent des **visites pédagogiques** pour voir les bêtes et faire un atelier tricoter pour réaliser son propre tour de cou.

Ils sont adhérents Bienvenue à la ferme et bénéficient ainsi des actions de communication de la marque et des journées portes ouvertes.

Et pour le futur? Ils envisagent d'être plus autonomes sur la partie transformation. Ils souhaiteraient prendre en charge une partie de la transformation en investissant à plusieurs dans des machines industrielle à tricoter.

Vous pourrez retrouver Samuel et Julie au marché de Noël à Toulouse sur les ramblas du 24 novembre au 24 décembre.

Contact :

Nicolas PLANES, conseiller installation :

Tél : 06 74 10 46 05

Mail : nicolas.planes@haute-garonne.chambagri.fr